Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_63-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2026_63

L'An deux mil vingt-six, le 5 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 30/09/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 22 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI, M. Jérôme ARMAND pouvoir à Hugues MASLARD.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : M. Franck BOSTON.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-5 ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU la délibération n° 2026-221 du 24 juin 2026 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_63-DE

VU la délibération n° DEL CM 03_2026_34 du conseil municipal de Villejust en date du 18 mai 2026 portant désignation des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération Paris Saclay.

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 23 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que pour être adopté, le rapport établi par la CLECT de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay doit être approuvé par délibération concordante, à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 28 septembre 2026 ;

CONSIDERANT le rapport de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 23 septembre 2026 annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 05/10/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)